

## DEMANDE DE CERTIFICAT DE VIE

### Liste des pièces à fournir :

- Carte consulaire (à présenter à chaque présence)
- Photocopie du passeport malagasy **ou** CIN malagasy en cours de validité (à joindre au dossier à chaque demande auprès de l'Ambassade)
- Une enveloppe timbrée avec suivi à vos adresse et nom ou nom de l'hôte (en cas d'impossibilité de retrait)

**\*\*\*\* Les pièces d'identité malagasy périmées ne sont pas recevables.**

**N.B :** - Veuillez noter que le temps d'acheminement du courrier par voie postale est aléatoire. Le délai d'instructions du dossier court à partir du moment de la réception du courrier par le service concerné sachant qu'il passe d'abord par le service courrier de l'Ambassade pour enregistrement et par le service comptable pour paiement du droit consulaire.

- Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.
- Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

**Dépôt de demande: Lundi au vendredi de 09H00 à 13h30**

**Retrait des documents : Lundi au vendredi de 14H30 à 16h30**

**Délai de traitement: deux (02) jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet.**

**Email : [serviceconsulaire.madagascar@gmail.com](mailto:serviceconsulaire.madagascar@gmail.com)**